



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2025
25-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Dimitri MENDY, procuration à M. Thierry RIHOUEY,
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE,
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Laurence DENAND,
M. Lionel LECLER, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER,
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS,
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

02/04/2025

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DU CR 22 EN VUE DE SA CESSION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L.161-10,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant que le chemin rural n°22, dit *de l'Arpent*, n'est plus praticable depuis l'aménagement de la zone du Clos Reine et a été cédé aux entreprises de la zone industrielle dans les années 1987-1988,

Considérant qu'il reste un tronçon cadastré section AO n°623,

Considérant que le chemin rural susmentionné est désaffecté et qu'il est, par conséquent, dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime, laquelle autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il n'est plus affecté à l'usage du public,

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière,

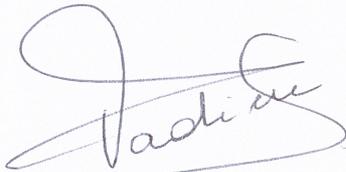
Vu le plan annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission d'Urbanisme réunie le 4 avril 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laurence DENAND, adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (33 voix Pour)

- **ARTICLE 1 : CONSTATE** la désaffectation du chemin rural n°22, dit *de l'Arpent*, cadastré section AO n°623,
- **ARTICLE 2 : DECIDE** d'engager la procédure de cession de ce chemin rural, conformément à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à organiser une enquête publique relative à ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de celle-ci.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 11/04/25 Et publié le 11/04/25  Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville



Département :
YVELINES

Commune :
AUBERGENVILLE

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

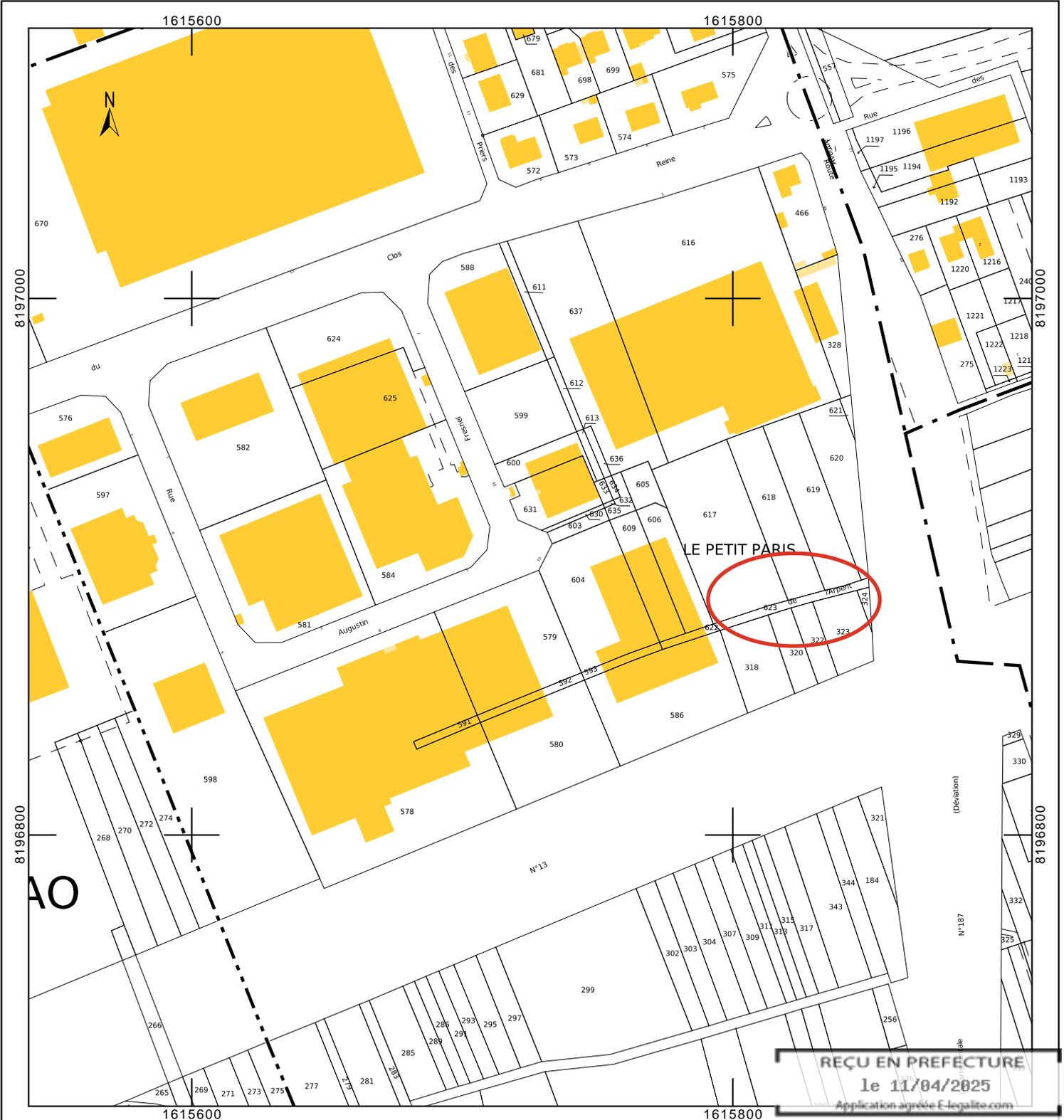
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF YVELINES
PTGC de VERSAILLES 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01 34 94 16 00 -fax
ptgc.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





AUBERGENVILLE

RAPPORT N° 202500 0044

Objet :
Constatations de non usage d'une voie communale en vue d'une désaffectation.

Carte Grise :

Date de délivrance :
 1ère Mise en Circul. :
 Type de véhicule :

Pièces Jointes :

Planche photographique

Destinataires :

- Monsieur Gilles LECOLE, Maire d'Aubergenville
 - La responsable du service urbanisme
 - Le Responsable du Service de la Police Municipale
 - Archives de la Police Municipale



RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt cinq, le dix du mois de mars,

Nous soussigné(s), Chef de Service ASLOT Julie
 Brigadier-Chef Principal GOFFARD Jean Jacques

Agents de Police Judiciaire Adjoints, dûment agréés et assermentés.

En résidence à la Police Municipale d'AUBERGENVILLE

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, 429 et D14-1 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure

A

Monsieur le Maire de AUBERGENVILLE

Sous couvert de la voie hiérarchique

--- Etant en service. ---

--- Agissant conformément aux instructions reçues. ---

--- Revêtus de nos uniformes et insignes réglementaires de nos fonctions. ---

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

PREAMBULE

Le cinq mars deux mille vingt cinq à dix heures et dix minutes, nous sommes sollicités par la responsable du service urbanisme pour aller constater la voie dénommée "chemin rural 22" sous référence cadastrale AO 623.

SUR LES FAITS

Le lundi dix mars deux mille vingt cinq à huit heures et quarante minutes, nous nous rendons sur les lieux.

Sur le plan joint et la description donnée, nous constatons que le chemin cité n'est accessible que par un portail d'une société située rue Augustin Fresnel, par conséquent non accessible au public d'une quelconque manière.

Côté avenue Charles de Gaulle, aucun accès n'est possible compte-tenu de l'implantation de diverses entreprises.

MESURES PRISES

Nous mettons pied à terre et tentons d'accéder au chemin CR 22 et nous effectuons plusieurs clichés photographiques pour justifier nos constatations.

CLOTURE

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de AUBERGENVILLE.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à AUBERGENVILLE
Le dix mars deux mille vingt cinq

Les APJA

Signature du rapport N°2025 000044

Les A.P.J.A. :

1393 

Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale


Laurent SARFATI
Chef de Service
Police Municipale d'Aubergenville

POLICE MUNICIPALE	République Française	
DÉPARTEMENT	PLANCHE PHOTOS	Rapport n° 2025000044
Yvelines		Le 10/03/2025
 AUBERGENVILLE	2025	

Nature :

Lieu du constat : Chemin rural 22. Référence cadastrale AO 623

Faits constatés le : 10/03/2025 à 08h40

Localisation : - 78410 AUBERGENVILLE

Nombre de pages :

Vue aérienne du chemin rural et plan cadastral

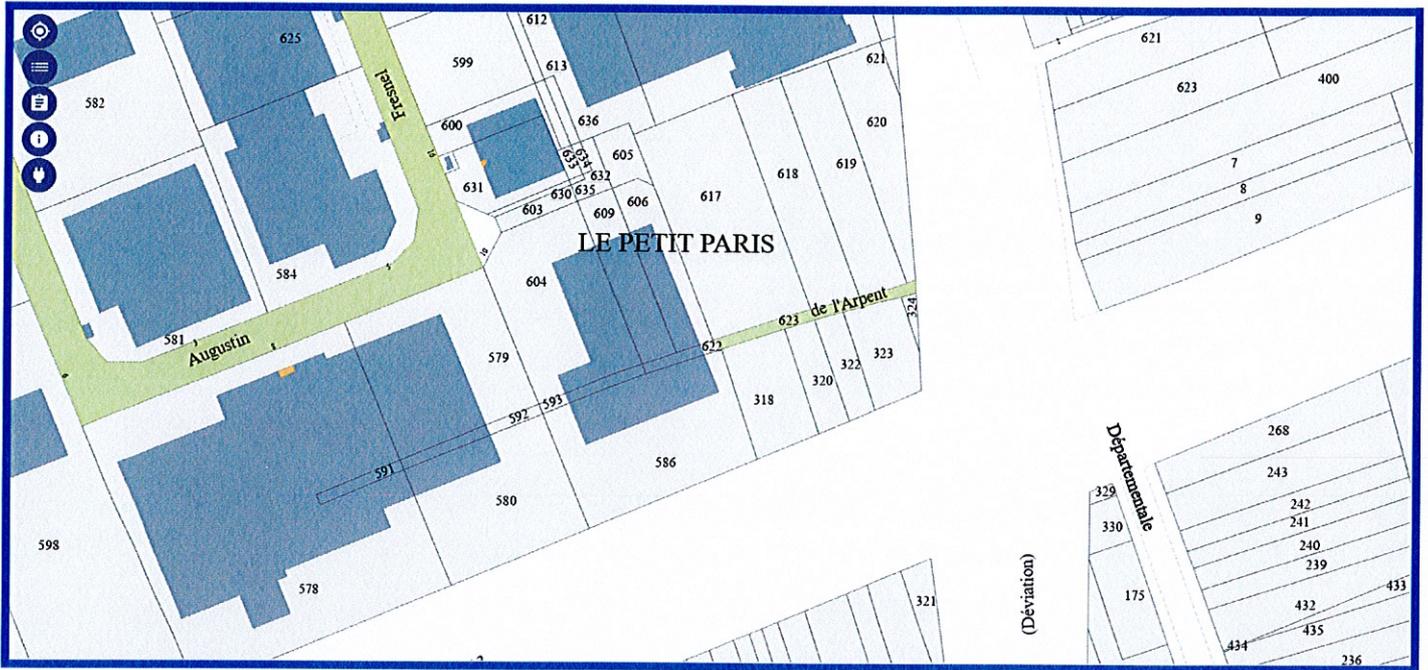


REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250409-DEL25_032-D



Fait et clos à Aubergenville le lundi dix mars de l'an deux mil vingt-cinq

A.P.J.A

Cheffe de service de Police Municipale d'Aubergenville

Matricule 1393

Destinataire(s)		Le : 10/03/2025
01 01	Responsable du service urbanisme Archives du service de la Police Municipale	Monsieur Laurent SAREATI Chef de Service de la de la Police Municipale d'Aubergenville Service Police t. d'Aubergenville



REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2025
Application agréée E-legalite.com